

**PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 JUILLET 2024**

Date de Convocation du Conseil Municipal : 27 juin 2024

PRESENTS : Mr Gilles BONNETON, Mr Vincent COUTURIER, Mme Béatrice SONNIER, Mr Emmanuel MONTAGNON, Mr Jacky ROUSSET, Mr Michel MECHAUD, Mme Annie THABARET, Mme Sylviane MICHALLET, Mr Michael GRENOUILLER, Mme Lilah BRAIK, Mme Marion COMPE, Mme Bénédicte FERNANDES, Mme Isabelle BOZON, Mme Ouerda KABIR, Mr Angel Manuel VALVIDARES MONTES.

Secrétaire de séance : Mme Lilah BRAIK

Approbation du dernier procès-verbal : M. Valvidarès Montès souhaite faire rajouter son intervention sur le point 4 (prime de pouvoir d'achat) :

- « Le montant de la prime peut il être plus élevé ? »

Réponse de M. Le Maire : le versement de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle n'était pas obligatoire **et** son montant est à la charge des communes.

Le procès verbal est approuvé.

Intervention de Mme Bozon : serait-il possible d'avoir une procédure écrite sur le déroulement des élections. En fonction de la personne présente, la démarche de vérification n'est pas la même ?

- M. Le Maire précise que la vérification des électeurs doit être faite et qu'ils doivent présenter les bons documents pour justifier de leur identité.
- Il rappelle également que le moment important est celui du dépouillement.

**1°) Financement exceptionnel classe de découverte**

Le Maire présente le projet de classe transplantée :

- 46 enfants (élèves des classes de CE1 à CM2) ont participé à un camp olympique, du 03 au 07 juin 2024 à Autrans.

Ce projet est l'aboutissement du projet sportif olympique de l'année (label Classes Olympique, label Génération 2024, Journée paralympique, Semaine Olympique et Paralympique etc.).

Coût du séjour :

290€ par élève, soit 290 x 46	13 340.00 €
192€ par adulte supplémentaire (4 adultes et 2 enseignantes compris dans le devis),	192.00 €
Transport en car (pris en charge par la commune)	1 525.00 €
<b>Total</b>	<b>15 057.00 €</b>

Financement :

Participation des familles 90 X 46.00€	4 140.00 €
Participation de l'association Sou des	7 522.00 €

Ecoles	
Subvention de la Région pour le transport	1 525.00 €
Subvention Enfance et Montagne	1 410.00 €
Total	14 597.00 €

M. Le Maire propose une participation exceptionnelle de 10.00 €/enfant soit 460.00€  
Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide à l'unanimité, le versement d'une participation exceptionnelle à la coopérative scolaire de l'école.

## 2°) Financement au projet Génération Vélo

Le Maire présente le projet de génération vélo :

- 46 enfants (élèves des classes de CE1 à CM2)
- 10 heures d'apprentissage minimum réparties en 3 blocs :
  - 1- Bloc 1 : savoir pédaler
  - 2- Bloc 2 : savoir circuler
  - 3- Bloc 3 : savoir rouler en milieu ouvert

Objectif : que les enfants apprennent à se déplacer sans risque sur la voie publique, respectent le code de la route et possèdent une bonne maîtrise technique du vélo.

Coût de l'action :

	Description	Quantité	P.U.H. T	Total HT
Bloc 1	Classes CE1/CE2- CM1-CM2	2	250.00	500.00 €
Bloc 2	Classes CE1/CE2- CM1-CM2	2	250.00	500.00 €
Bloc 3	Classes CE1/CE2- CM1-CM2	2	150.00	300.00 €
Total				1 300.00 €

Financement :

Coût de l'action (pris en charge par la commune)		1 560.00 €
Subvention Génération Vélo	650.00 €	
Participation école Trousse à Projets	542.30 €	
Participation commune	367.70 €	
Total	1 560.00 €	1 560.00 €

M. Le Maire propose un financement de 367.70€

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé, valide à l'unanimité, le versement d'une participation exceptionnelle d'un montant de 367.70€ à la coopérative scolaire de l'école.

## 3°) Restauration scolaire : choix du prestataire

M. Le Maire informe l'assemblée de la clôture du marché public concernant la restauration scolaire et plus précisément pour le choix du prestataire.

3 entreprises ont candidaté :

- Api Restauration
- SHCB
- Guillaud traiteur

Après s'être réunie, la commission d'appel d'offres propose de retenir l'entreprise Guillaud Traiteur pour la confection et la livraison des repas au restaurant scolaire.

#### **4°) Recrutement d'agents en cas d'accroissement temporaire d'activité**

M. Le Maire propose cette délibération, reconduite chaque année pour le recrutement des agents.

Question de Mme Kabir : qui cela concerne t'il ? Est-ce pour les agents du périscolaire ?

Réponse de M. Le Maire : il s'agit effectivement du recrutement des agents.

#### **5°) Logements communaux – fixation du montant des loyers**

M. Le Maire informe les membres du conseil municipal que les logements sis 41 route des Ecoles vont être disponible à la location. Il convient de fixer le montant des loyers.

Loyer appartement type T2 : 400.00 € mensuel

Loyer appartement type T3 : 700.00 € mensuel

Charges mensuelles : 30.00 € sur 10 mois (septembre à juin – régularisation sur juillet et août)

Il convient également de fixer le prix de la location des garages :

Loyer du garage 70.00 € mensuel

Il sera demandé au locataire le versement d'une caution (montant de la caution : 1 mois de loyer).

Le conseil municipal, après avoir délibéré par 12 voix pour et 3 abstentions (Mmes Bozon et Kabir, M. Valvidarès Montès), valide le montant des loyers (logements et garages) ainsi que le montant des charges,

Question de M. Valvidarès Montès : qui fait parti de la commission ? Qui choisit les locataires ?

Réponse de M. Le Maire : les membres de la commission sont :

- Mme Béatrice Sonnier, M. Emmanuel Montagnon, Mme Annie Thabaret, Mme Lilah Braïk et M. Jacky Rousset.

Les membres de la commission travaillent ensemble et proposent ensuite au conseil municipal, organe exécutif.

Question de Mme Bozon : pourquoi ne faisons-nous pas parti de la commission ? (Mme Bozon, Mme Kabir, M. Valvidarès).

Réponse de M. Couturier : vous avez toujours voté contre le projet

#### **6°) Acquisition de terrain soumis à un plan simple de gestion parcelle D497**

Monsieur le Maire propose à l'Assemblée de se porter acquéreur de la parcelle boisée cadastrée D497 pour 50a et 45ca appartenant à Madame Régine Arthaud)..

Cette parcelle jouxte une parcelle de même nature appartenant à la commune et soumis à un plan simple de gestion.

Le prix de la vente est fixé à 1 000.00 € (mille euros),

Conditions de la vente :

L'entrée en jouissance aura lieu le jour de l'acte authentique de la vente,

L'acquéreur supportera les servitudes pouvant grever ces bois,

Il acquittera, à compter du jour fixé pour l'entrée en jouissance, tous impôts auxquels les bois vendus sont ou pourront être assujettis.

Il est précisé que les frais afférents à l'acquisition sont à la charge de l'acquéreur (prévision 500.00€)

Le Conseil Municipal, ayant entendu le Maire en son exposé, après en avoir délibéré, et par 12 voix pour, et 3 abstentions (Mmes Bozon et Kabir, M. Valvidarès Montès), accepte l'acquisition de terrain dans les conditions évoquées ci-dessus.

### **7°) Aérodrome de Vienne Reventin : projet de plan de servitudes aéronautiques**

Monsieur le Maire présente le plan de servitude aéronautique (PSA) associé à l'aérodrome de Vienne-Reventin transmis par la Direction Général de l'aviation Civile pour avis.

Ce plan de servitude aéronautique a pour but de protéger la circulation aérienne contre tout obstacle dangereux situé dans l'emprise ou aux abords de l'aérodrome, de manière à garantir la sécurité de l'espace aérien nécessaire au processus d'approche finale et de décollages des avions.

Le Ministère chargé des transports a pris en considération le dossier d'établissement des servitudes aéronautiques associées à l'aérodrome de Vienne-Reventin.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité de ses membres :

N'émet pas de remarque particulière au plan de servitude aéronautique de Vienne-Reventin tel qu'il est annexé à la présente délibération.

*M. Le Maire demande l'autorisation à l'assemblée de pouvoir rajouter une délibération : pas d'opposition.*

### **8°) Demande de versement fonds de concours à la Communauté de Commune Entre Bièvre et Rhône**

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L5214-16 V,

Vu la délibération n° 2021/160 du conseil communautaire, en date du 26 juillet 2021, décrivant les modalités d'attribution,

Considérant l'achèvement du bâtiment multi-accueil et 5 logements communaux,

Montant de l'opération : 1 377 571.75 € HT

ETAT	DSIL	250 000.00 €	18.14 %
	DETR	35 700.00 €	2.60 %
REGION		106 000.00 €	7.69 %
DEPARTEMENT		50 218.00 €	3.64 %
COMMUNE		935 653.75 €	67.93 %

Après avoir délibéré, le conseil municipal, décide de solliciter le versement du fonds de concours à la CC Eber pour un montant de 100 000.00 €.  
La participation de la commune s'établira alors à 60.67 %.  
Autorise M. Le Maire à signer tout acte afférant à cette demande.